

CENTRE DE VACANCES

MOTO PAUL RACING PROPOSE DES COMPLEXES DÉDIÉS AUX LOISIRS MÉCANIQUES.

Règles de Vie *Programme des séjours*

Interdiction formelle de fumer dans tous nos centres de vacances.
Obligation de suivre le règlement intérieur des centres Moto Paul Racing.
Tout manquement aux règles de vie entraîne un renvoi du jeune dans sa famille, à vos frais et sans aucun remboursement.

Infirmierie

Une partie d'un bâtiment sera réservée pour les soins, les traitements et l'isolement des malades dont l'état de santé permet leur maintien au centre.

Les soins seront assurés par l'un des membres de l'équipe d'animation titulaire d'une attestation de formation aux premiers secours et suivis régulièrement grâce à un cahier d'infirmierie.



L'activité mécanique est dirigée par une équipe de pilotes diplômés d'état, professeurs d'EPS ou pilotes professionnels.

L'équipe d'animation proposera au groupe des activités ludiques supplémentaires, entre les activités mécaniques : tournois de sports ou de grands jeux, mini disco, soirées à thèmes, ping-pong, baby foot, practice de golf, piscine, ...

Objectif Pédagogique

- Découverte ou approche plus sportive à un sport mécanique.
- Apprendre aux jeunes à vivre en collectivité afin qu'ils se sentent bien et se respectent entre eux.
- Privilégier le plaisir et la liberté du jeune dans toutes les activités.
- Les jeunes évolueront dans le groupe en fonction de leur besoins, de leur envies et ceci tout en s'amusant.
- Découverte ou redécouverte de la région, ainsi que d'autres loisirs ...

Nombre de Participants

Domaine d'Ariane : 50 places par semaine

Hébergement

Les jeunes sont hébergés dans des chambres en dur. Ils sont répartis par âge et par sexe.
Si la grille d'activité prévoit un couchage sous tentes : le nombre et l'organisation de ces dernières assureront un couchage séparé des garçons et des filles.
Chambres tout confort 5 places avec douches privatives

Encadrement

Sports Mécaniques : pilotes professionnels et diplômés d'État : *Brevet Fédéral 1er degré moto*
Vie Quotidienne : directeur et animateurs diplômés par Jeunesse & Sport : *BAFD, BEATEP Environnement et AFPS*

Nous nous engageons à respecter les recommandations fédérales en matière d'enseignement et de pédagogie.





CENTRE DE VACANCES

info@motopaulracing.com



APPROCHE DES ACTIVITÉS

**Notre approche des activités :
UN CONCEPT UNIQUE**

Chaque groupe (8 à 12 participants) dispose de **circuits évolutifs et sûrs** favorisant plus la technique que la vitesse. Deux par Moto, Quad et Jet Ski (ceci permet d'observer tout en se reposant pour mieux progresser et s'amuser en toute sécurité) à raison de 3 heures d'activités par jour.

De la Moto, du Quad ou du Jet Ski en activité principale de façon progressive, **adaptée et alternée** par une séance de mécanique dans la semaine (position, sécurité, vitesse, regard, sauts etc..), découverte et analyse des difficultés de l'activité, pratique du pilotage par groupe de niveau, et si le niveau le permet, cours de perfectionnement possible.



**DES SÉJOURS
UNIQUES
POUR TOUTES LES
VACANCES
SCOLAIRES,
DE 1 À 2 SEMAINES.
RÉSERVEZ VITE !!!**

Du débutant au professionnel
L'enseignement mis en place est adapté à votre niveau technique, à vos envies et à vos capacités physiques.

Loisirs mécaniques
MotoCross, Pit Bike, Buggy, Quad, Enduro, Supercross...
Voici toutes les disciplines que vous pourrez découvrir avec Moto Paul Racing.

Un enseignement de qualité
Les éducateurs de Moto Paul Racing sont des professionnels reconnus et diplômés de la FFM. Ils ont été choisis pour leurs compétences techniques et pédagogiques.

Du matériel à la pointe
Pour progresser dans les meilleures conditions notre parc de véhicules vous permettra de trouver la moto qui vous convient.

A chacun son rythme
Des formules sur mesure vous seront proposées : d'une pratique intensive pour les plus mordus à une pratique plus polyvalente pour les débutants.



47 Route d'Espagne
31120 Portet sur Garonne **Tél. : 06.86.53.17.08**
Agrément DDJS n° 31 AS 1167
n° SIREN : 447 767 922 Code établissement sportif 03102ET0101

CENTRE DE VACANCES

MOTO PAUL RACING PROPOSE DES COMPLEXES
DÉDIÉS AUX LOISIRS MÉCANIQUES.

Conditions générales d'inscriptions

1/ Inscription

Votre demande est enregistrée dès réception :

- du dossier d'inscription dûment rempli
- du versement du séjour et du montant de l'adhésion

Pour participer aux séjours MotoPaulRacing, votre enfant doit adhérer à l'association organisatrice et être à jour de sa cotisation. Celle-ci est valable pour une année du 1er Janvier au 31 Décembre.

Le montant de l'adhésion est de :

- 13 euros par personne (inscription individuelle)
- 20 euros par famille (même nom)

2/ Prix et prestations

Les prestations suivantes sont comprises dans le prix indiqué :

- l'hébergement. Un duvet sera parfois demandés
- les repas
- l'encadrement et l'animation proposée



• le matériel est également compris sauf certains équipements selon l'activité (gants bottes ne sont pas compris)

Le prix du séjour est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles prestations non consommées n'est possible.

L'effectif des mineurs indiqué peut être légèrement modifié.

30 jours avant le départ, le séjour doit être payé intégralement sans que l'association n'ait à pratiquer de Relance .

Le règlement doit être accompagné du nom et prénom de l'inscrit.

Tout retard ou défaut de paiement entraînera la facturation des frais de relance ou de poursuite.

Régimes alimentaires spécifiques

S'agissant de vacances collectives organisées par une association laïque agréée par l'Etat, il n'est pas possible

de se plier aux exigences particulières, notamment sur le plan alimentaire (viande halal, régime végétalien ou

végétarien). S'il est possible d'assurer pour chaque enfant (à la demande écrite des parents au moment de l'inscription)

la substitution de la viande de porc, il est en revanche impossible de remplacer la viande.

3/ Conditions d'annulation

Désistement de votre part quelle qu'en soit la raison : Outre l'adhésion, il sera retenu pour chaque mineur inscrit :

• 5% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre recommandée plus de 60 jours

avant le départ (sauf transport aérien, nous consulter).

• 25% du montant total dans les mêmes conditions mais si le délai est de 60 à 30 jours

• 100% du montant total du séjour si le délai est inférieur à 30 jours.

Il ne vous sera dans ce cas remboursé que le prix de la nourriture (6 euros/jour); il en sera de même pour tout séjour

écourté. Les retenues appliquées aux adhérents en cas de désistement ou de séjour écourté compensent le préjudice

causé à l'association tenue de respecter un budget en fournissant à ses adhérents les meilleures prestations aux prix

les plus justes. La non-présentation des passeports, cartes d'identité, sorties de territoire au moment de l'embarquement,

est assimilée à un désistement. Toute annulation, désistement ou séjour écourté, doit faire l'objet d'une lettre

recommandée avec accusé réception. En cas de report d'inscription sur un autre séjour, possible uniquement à plus de

2 mois du début du séjour, il sera retenu 20 euros de frais administratifs. A moins de deux mois avant le départ, nous

serons contraints d'appliquer les conditions d'annulation ci-dessus. Suppression ou annulation d'un séjour par notre

association: l'association vous informera immédiatement et la totalité des sommes versées vous sera remboursée

sans autre indemnité.

CENTRE DE VACANCES

MOTO PAUL RACING PROPOSE DES COMPLEXES DÉDIÉS AUX LOISIRS MÉCANIQUES.

4/ Assurance

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont couverts par la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF) 200 av Salvador Allende - 79038 NIORT cedex 9 par le biais de la carte d'adhérent, police N°A031433014,

- en accidents, rapatriement sanitaire, responsabilité civile (la responsabilité des parents peut être engagée sur les dommages causés par l'enfant)
- défense et assistance.
- les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts (prévoir des vêtements peu chers et peu salissants).
- annulation : voir articles 3 et 4.

5/ Perte et vol

Il n'est pas rare qu'en collectivité un enfant égare un vêtement ou un objet personnel, et ce, malgré la vigilance de l'équipe d'encadrement. Dans ce contexte, Temps Jeunes ne peut-être tenu pour responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, argent de poche, lunettes, portable...). L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les petits vols pouvant se produire sur les centres ne rentrent pas dans ce cadre.



6/ Argent de poche

Il n'est absolument pas indispensable car en colo tout est compris. Si les parents décident néanmoins de munir leur enfant d'espèces, nous leur conseillons la modération et rappelons leur pleine et entière responsabilité en cas de perte ou de vol.

7/ Activités dominantes

Ne pas confondre avec stage intensif. L'activité principale est clarifiée dans la description du séjour. N'hésitez pas à demander des précisions. En cas de circonstances exceptionnelles, les lieux d'activités prévues dans ce document peuvent être modifiées, ils seront alors remplacés par d'autres dans les mêmes conditions.

En cas de refus de l'enfant ou du jeune de pratiquer les activités prévues, malgré les sollicitations des animateurs, nous ne l'obligerons pas.

8/ Droit à l'image

L'intégralité des photos de la brochure et du site internet sont prises au cours des séjours Temps Jeunes. En inscrivant votre enfant, vous acceptez que celui-ci soit pris en photo pouvant être utilisée exclusivement pour la communication associative Moto Paul Racing.

9/ Renvoi

En cas d'inadaptation au centre, votre enfant pourra être renvoyé chez vous. Vous serez prévenu personnellement et tous les frais de rapatriement, y compris ceux de l'accompagnateur seront alors à votre charge. Aucun remboursement ne sera effectué.

10/ Départ et retour

L'heure et le lieu de rendez-vous vous seront communiqués deux semaines avant le départ si nous organisons votre transport. Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant le mineur au lieu de rendez-vous est obligatoire. Le transport comprend, l'aller et le retour par train ou car en billet collectif forfaitaire. Aucun remboursement ne pourra être accordé si cet aller-retour ou l'un des voyages n'est pas effectué. Si vous arrivez en retard, après le départ du train, de l'autocar ou de l'avion, vous devrez acheminer à vos frais et par vous-même votre enfant sur le lieu du séjour. Pour nous joindre sur le départ en cas d'urgence, nous vous communiquerons un n° de téléphone portable par site.

13/ Soins médicaux

Durant le séjour, notre organisme fait l'avance des frais médicaux suivants : • visite chez le médecin • médicaments. En fin de séjour, les feuilles de maladie seront retournées contre remboursement. En cas de maladie, visite du médecin ou accident, vous serez prévenu par le directeur du séjour dans les plus brefs délais. Nos séjours sont organisés par une équipe de professionnels. Vos remarques, critiques, réclamations et votre satisfaction sont importantes. Elles seront pour nous, de précieux éléments pour améliorer encore nos actions en faveur des loisirs et des vacances de la jeunesse.